CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E134706** **VALABLE JUSQU'AU** **26/10/2027**

ÉDITÉ LE 22/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/01/2008

Raison sociale : MARCHIS ALEXANDRE

Forme juridique : EIRL
DEPUIS LE 02/08/2024

Capital : 0

ZONE ARTISANALE DE LA VISTE
05600 CEILLAC

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GAP

Siret : 501 598 213 00012

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 8113943-001

Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 320.230144

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 320.230144

Situation fiscale et sociale : A jour au 20/07/2026

Téléphone : 0492502804 **Fax :**

Portable : 06 60 08 72 90

Responsabilité légale :
MARCHIS ALEXANDRE CHEF D'ENTREPRISE

Site Internet : www.leschaletsmarchis.com

E-mail : marchis.alexandre@orange.fr

Effectif moyen : 7 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 835 622 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2302	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité confirmée)	7	23/10/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

22/07/2026 11:42

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E134706** **VALABLE JUSQU'AU** **26/10/2027**

ÉDITÉ LE **22/07/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/01/2008
Forme juridique : EIRL
DEPUIS LE 02/08/2024
Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GAP

Siret : **501 598 213 00012**
Code NACE : 4332A
Numéro caisse de congés payés : 8113943-001

Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 320.230144

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 320.230144

Situation fiscale et sociale : A jour au 20/07/2026

Raison sociale : **MARCHIS ALEXANDRE**

ZONE ARTISANALE DE LA VISTE
05600 CEILLAC

Téléphone : 0492502804 **Fax :**
Portable : 06 60 08 72 90

Site Internet : www.leschaletsmarchis.com
E-mail : marchis.alexandre@orange.fr

Responsabilité légale :
MARCHIS ALEXANDRE CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 7 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2302	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	23/10/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	23/10/2025
o Fenêtres de toit	23/10/2025
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	23/10/2025
o Isolation des murs par l'extérieur	23/10/2025
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	23/10/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

22/07/2026 11:42

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.